

## Objectif

Rogers offre des occasions aux jeunes et contribue à éliminer les obstacles à l'éducation grâce aux Bourses d'études Ted Rogers.

Depuis leur mise sur pied en 2017, Rogers a aidé plus de 3 000 jeunes Canadiennes et Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Les Bourses d'admission Ted Rogers s'adressent aux personnes qui entament des études à temps plein menant à l'obtention d'un premier baccalauréat, diplôme de premier cycle ou diplôme d'études professionnelles dans une université, un collège, un cégep ou une école de formation professionnelle au Canada et visent à les aider à payer les droits de scolarité et les autres frais liés aux études, comme les livres.

## Nombre de bourses d'études et valeur/Durée du financement

Jusqu'à cinq cents (500) bourses d'admission seront offertes.

Les Bourses d'admission Ted Rogers ont une valeur de 2 000 \$ CA et sont valides pour une année scolaire.

**Seules les 800 premières demandes soumises seront examinées.** Le portail cessera d'accepter les demandes dès que ce nombre aura été atteint, et ce, même si cela survient avant la date limite de présentation des demandes.

## Admissibilité

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada et être âgée de 25 ans ou moins;
- Prévoir de s'inscrire à un programme d'études à temps plein menant à l'obtention d'un premier baccalauréat, diplôme de premier cycle ou diplôme d'études professionnelles dans une université, un collège, un cégep ou une école de formation professionnelle au Canada pour l'année scolaire 2024-2025;
- Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 70 % ou l'équivalent au cours des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles. Les cours hors programme liés au perfectionnement professionnel ou personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

La préférence pourrait être accordée aux personnes appartenant à des groupes dignes d'équité comme les femmes ou les personnes 2LGBTQ2S+, noires, autochtones, de couleur ou handicapées.

## Domaine ou programme d'études

- Il n'y a aucune restriction quant au domaine ou au programme d'études.
- Le programme de baccalauréat ou de diplôme collégial doit être d'une durée minimale de deux ans, et la formation professionnelle, d'une durée minimale d'un an.

## Conditions et restrictions

- Les personnes qui commencent leurs études postsecondaires en janvier 2025 sont admissibles.
- Les candidates et candidats peuvent avoir pris une pause entre l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (ou collégiales, au Québec) et le début de leurs études postsecondaires.
- Les personnes qui ont déjà obtenu une bourse d'études Ted Rogers ne sont pas admissibles.
- Les membres du personnel de Rogers ne sont pas admissibles puisqu'il existe un programme distinct de bourses d'études à leur intention.

## Administration du programme

Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC), une division d'Universités Canada, administre le programme de bourses d'études au nom de Rogers. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

Rogers se réserve le droit de modifier son parrainage du programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.

## Processus de sélection

La sélection des titulaires est assurée par PBEC selon les critères d'admissibilité établis par Rogers. Rogers n'a aucun droit de regard sur le choix des bénéficiaires. Les décisions rendues sont irrévocables.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Le rendement scolaire

La préférence sera accordée aux personnes appartenant à des groupes dignes d'équité.

Les personnes ayant soumis une demande recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection dès qu'ils seront disponibles.

## Demandes retenues

Les personnes dont la demande est retenue recevront une notification de l'obtention d'une bourse d'études à la fin de juin 2024. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre une preuve d'inscription à leur futur établissement d'enseignement. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail en ligne.

## Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par PBEC de tous les documents justificatifs requis.
- PBEC versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de Rogers.
- Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- L'établissement d'enseignement versera le paiement à l'étudiante ou l'étudiant selon les pratiques en vigueur.
- Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines après l'acceptation de la bourse d'études.

## Processus de demande

1. Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au :  
<https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/Tres-Fr/>.
2. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le **12 juin 2024 à 13 h (HE)**.
3. Les documents seront examinés par le personnel de PBEC afin de vérifier que toutes les exigences sont respectées.
4. Un accusé de réception de toutes les demandes sera envoyé par courriel une fois qu'elles auront été traitées par

PBEC.

5. Les candidates et candidats doivent s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés en consultant l'état de leur demande au <https://portal.scholarshippartners.ca/>.
6. Lorsque 800 demandes auront été reçues, il ne sera plus possible de présenter de nouvelles demandes sur le portail, même si cela survient avant la date limite de présentation des demandes.

### **Documents justificatifs**

Les documents justificatifs décrits ci-dessous doivent accompagner la demande. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le **12 juin 2024 à 13 h (HE)**.

#### Relevé de notes

Un relevé de notes des trois derniers trimestres, c'est-à-dire pour la période allant de septembre 2022 à décembre 2023, est requis. Si la personne qui présente une demande n'était pas inscrite pendant cette période, les notes des trois derniers trimestres suivis seront acceptées. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu;

### **Autre**

**REMARQUE :** Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète.

On pourrait demander aux titulaires d'une bourse d'études de contribuer à des activités ou du contenu promotionnels comme des entrevues avec les médias, des publications sur les médias sociaux ou de la publicité imprimée, télévisée, numérique ou en format vidéo. Les personnes qui acceptent une bourse conviennent que Rogers peut communiquer avec elles avant ou après l'annonce des noms des bénéficiaires.

Universités Canada communiquera avec les personnes qui présentent une demande par courriel. Les personnes qui présentent une demande doivent veiller à ajouter l'adresse [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca) à leur liste d'expéditeurs autorisés afin de continuer à recevoir les messages de PBEC.

### **Nous joindre**

Partenaires en bourses d'études Canada  
Réf. : Bourses d'admission Ted Rogers  
350, rue Albert, bureau 1710  
Ottawa (Ontario) K1R  
1B1 613-563-1236  
Sans frais : 1 844 567-1237  
Courriel : [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca)